Concours externe du CAPES ET DU CAFEP-CAPES

d'HISTOIRE et de GÉOGRAPHIE, session 2014

Le nouveau capes histoire-géographie

-Rappel des principaux éclairages

sur les épreuves d'admissibilité et d'admission-

note du 10 décembre 2013

L'intérêt des candidats et des préparateurs pour le nouveau concours du capes a suscité de nouvelles interrogations relatives aux épreuves d'écrit et d'oral. Ces interrogations traduisent la forte attente des communautés étudiantes, enseignantes, universitaires, et des cadres de l'éducation nationale pour la formation initiale des futurs professeurs. Celle-ci a été redéfinie dans le cadre global de la politique de refondation de l'école. L'attention portée au métier d'enseignant et à sa vocation pédagogique réaffirme la dimension intellectuelle du professeur et son ancrage disciplinaire.

Le directoire de jury et son président souhaitent ici, dans cette note de commentaire n°3, indiquer une nouvelle fois dans quel esprit est mené l'effort d'explication de la maquette des nouvelles épreuves décidée par le ministère **(A)**, et rappeler les principaux éclairages qui ont déjà été donnés (voir* la note de commentaire n°2 qui reprend en totalité et précise la note de commentaire n°1) **(B)**.

(A) Les nouvelles épreuves définies par **l'arrêté du 19 avril 2013** visent à rapprocher l'objectif de la professionnalisation de celui de la formation disciplinaire, et en aucun cas à les opposer. Nous souhaitons redire ici que le métier d'enseignant d'histoire, de géographie et d'éducation civique suppose à la fois une maîtrise scientifique des savoirs enseignés et la compréhension pédagogique de leur transmission. Ces deux conditions sont fortement liées, d'un point de vue savant mais aussi dans les pratiques de la classe et de la formation. Les savoirs scientifiques intègrent la dimension de leur transmission, particulièrement en histoire, géographie et éducation civique qui relèvent des sciences sociales : leur maîtrise s'intéresse donc aux processus de leur adaptation à différents publics - et notamment les publics scolaires. En résumé, le scientifique aide à concevoir le pédagogique et à formuler des ressources didactiques nouvelles. A l'inverse, la compréhension pédagogique

intervient sur les savoirs scientifiques. Elle les interroge de manière critique, elle les amène à progresser, à mieux se définir, à penser cette dimension centrale de leur transmission. En résumé, le pédagogique aide à penser le scientifique qui a besoin de points de vue extérieurs, d'approches critiques et de questionnement de la transmission. Les ressources didactiques en sortent grandies. Ainsi pensées dans leurs rapports mutuels, professionnalisation et spécialisation se complètent et interagissent, notamment dans la formation des professeurs et la préparation des concours.

(B) Une fois posés ces liens entre le scientifique et le pédagogique, les épreuves du capes se comprennent dans l'interprétation déjà donnée par les notes de commentaire 1 et 2*. Le scientifique peut, sans se dénaturer, déboucher sur le pédagogique tandis que le pédagogique peut, sans se dénaturer, aller vers le scientifique. L'inflexion pédagogique qui est donnée dans le nouveau capes ne se sépare, en aucun cas, de la maîtrise disciplinaire. Elle s'en nourrit au contraire.

1. **La composition, première épreuve de l'écrit**, est un exercice scientifique, sans exploitation didactique en vue d'une pédagogie scolaire.

2. **La seconde épreuve de l'écrit** comprend deux parties notées toutes les deux sur 10 points. La première partie, dite « Analyse critique », est un commentaire composé du dossier de documents proposé, selon les règles universitaires qui régissent cet exercice scientifique. Un commentaire composé n'étudie pas les documents les uns après les autres, mais les présente de manière critique puis les rapproche et les confronte afin de faire ressortir leurs informations principales, les représentations de leurs auteurs ou institutions d'origine, leurs fonctions et leur autorité, leurs éventuelles postérités et usages historiographiques, etc. C'est agir ici en historien ou en géographe.

   La seconde partie de l'épreuve, dite « Exploitation adaptée à un niveau donné », est un écrit de synthèse fondé sur l'analyse critique et visant à la transmission d'un savoir raisonné à une classe. Le niveau de celle-ci est déterminé par le candidat[1]. Il s'agit d'élaborer les ressources principales du professeur en situation d'enseignement, *à savoir des notions, des connaissances, et des documents ou extraits de documents composant une étude de cas que l'on justifie par écrit, et par un croquis pour la géographie.* Ces trois ensembles structurent l'écrit de synthèse. Ils ne font pas appel à des compétences pédagogiques spécialisées auxquelles les étudiants-futurs professeurs se formeront durant leur seconde année de master. Ils expriment en revanche la volonté didactique du candidat, celle de concevoir, à partir

[1] A l'aide d'extraits de programmes en annexe si le sujet correspond à un programme de l'enseignement secondaire.

de la maîtrise disciplinaire, des *savoirs adaptés*, pouvant être transmis à des publics scolaires avec le plus de réussite possible. Le candidat doit donc montrer son intérêt pour la transmission de la connaissance à des publics jeunes et profanes et faire preuve de liberté quant aux modalités de cette transmission.

Il a été mentionné dans la note de commentaire 2* que cet écrit de synthèse pourrait s'approcher de la « trace écrite de l'élève ». Cette expression a soulevé certaines interrogations. Elle a pour vocation d'inviter le candidat, dans sa copie, à restituer la synthèse idéale, celle que le futur enseignant ambitionne que ses futurs élèves puissent conserver, celle en conséquence qu'il conçoit et rédige avant de faire classe. Cette notion de « trace écrite » de l'élève veut aussi indiquer aux préparateurs et aux candidats que le jury n'attend pas de longs développements, mais bien un écrit de synthèse, montrant des qualités de narration, de synthèse et d'innovation selon les valeurs qui définissent le métier d'enseignant : la liberté et la responsabilité pédagogiques.

Le candidat organise son temps comme il le souhaite, sachant que la partie 2 est facilitée par le travail d'établissement de la connaissance scientifique sur laquelle porte l'exploitation adaptée. Le jury accorde la même importance aux deux parties comme le traduit le coefficient égal.

3. **Pour la première épreuve d'oral** (« Epreuve de mise en situation professionnelle »), préparée en quatre heures, le candidat présente un exposé de trente minutes, de nature scientifique, qui débouche sur un « projet de séance de cours ». Il appuie sa leçon sur un corpus documentaire qu'il aura lui-même constitué, à partir des documents mis à disposition par le jury. Le premier temps de l'exposé relève d'un exercice de leçon académique. Le second temps de l'exposé est de nature pédagogique. Il propose un niveau de classe pour ce projet de séance de cours, définit ensuite le chapitre ou la partie dans laquelle il vient s'insérer, présente des lignes directrices de la leçon que le candidat envisage pour la classe. Enfin un document maître est choisi, et le candidat justifie son choix en montrant en quoi il est un bon support didactique pour le niveau choisi. Ce second temps de la leçon doit permettre au jury d'apprécier l'intelligence pédagogique du candidat, c'est-à-dire son aptitude à faire passer un savoir scientifique auprès d'un public non spécialiste que sont par définition les publics scolaires. Ce second temps de la leçon est approfondi lors de l'entretien.

   L'entretien qui suit l'exposé, de trente minutes également, porte sur la maîtrise disciplinaire du candidat pour le sujet posé et sur ses connaissances autant que sa curiosité scientifiques, mais aussi sur les choix pédagogiques et les contenus didactiques qui ont gouverné le second temps de sa leçon et par lesquels le candidat

estime pouvoir transmettre des savoirs, des méthodes et un intérêt pour la discipline (histoire ou géographie) à des élèves.

4. **Pour la seconde épreuve d'oral** (« Epreuve d'analyse de situation professionnelle »), préparée en deux heures**, le candidat travaille à partir d'un dossier comportant 4 documents et dont le libellé précise le niveau d'enseignement considéré, le sujet d'étude retenu et la problématique du dossier. Les deux premiers documents présentent la situation professionnelle envisagée, le troisième un éclairage épistémologique sur la problématique, le dernier aborde la dimension civique de l'enseignement. Lors de son passage devant le jury, le candidat expose pendant trente minutes son analyse de la situation proposée, les enjeux qu'elle soulève tant au point de vue des connaissances disciplinaires que de leur transmission pédagogique, les questions qu'elle peut poser au point de vue des finalités civiques et des implications sociales de cet enseignement. Cet exposé peut amener le candidat à adopter une position critique, au point de vue scientifique et didactique, vis à vis des choix repérables dans l'exposé de la situation qui lui est soumise, et montrer ainsi sur quelles bases intellectuelles il entend exercer sa liberté et sa responsabilité pédagogiques.

   L'entretien avec le jury, d'une durée de trente minutes également, amène le candidat à approfondir et à préciser l'analyse qu'il a faite de la situation professionnelle. Il peut être interrogé sur le maniement des savoirs scientifiques, sur les raisons d'une approche épistémologique, sur des problèmes de transmission pédagogique, enfin sur les enjeux civiques de l'enseignement d'une telle question ou de l'enseignement plus généralement au sein de la démocratie républicaine. Cette dimension civique du questionnement relève d'une approche d'éducation civique.

**Rappel : note de commentaire n° et n°2 (7 octobre 2013)* http://cache.media.education.gouv.fr/file/(2014)/61/4/nc_capes_ext_hist_geo_2_274614.pdf

**le président du jury a fait une demande pour que ce temps de préparation soit porté à quatre heures à partir de la session 2015.

Cette Note de commentaire n°3 (10 décembre 2013) est publiée sur le site ministériel et sur Le Portail national Histoire-géographie et éducation civique. Nous conseillons aux étudiants et aux préparateurs d'utiliser cet outil de travail mis à la disposition de tous.

Pour le directoire du concours du CAPES et du CAFEP-CAPES histoire géographie 2014,

Vincent Duclert, Président, Inspecteur général de l'Education nationale.